

## Conseil d'Administration du 28 avril 2026

### Délibération n° 2026.07

### Détermination du nombre de Vice-Présidents

**Membres :**

- en exercice : 7
- présents : 7
- représentés : 0
- votants : 7

**Le quorum étant atteint et les membres du Conseil d'administration ayant été convoqués dans les conditions fixées par les statuts, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.**

Le 28 avril deux mille vingt-six, à 10h30, le Conseil d'administration de la régie personnalisée « **Le Carré Sainte-Maxime** » s'est tenu au siège dudit établissement, 107 route du Plan de La Tour, 83120 Sainte-Maxime, sur convocation de Monsieur Vincent MORISSE, Président sortant.

**Membres présents :** Vincent MORISSE, Véronique LENOIR, Cécile LEDOUX, Arnaud RIVES, Françoise BRUNO, Michel FACCIN, Claire MATARI

**Pouvoirs :** Néant

**Membres absents :** Néant

**Secrétaire de séance :** Arnaud RIVES

**Rapporteur de la délibération :** Vincent MORISSE

**Assistaient également à la séance :** Jean-Louis ROUFFILANGE, membre suppléant, Mariette SERRES, membre suppléante, Valérie BORONAD, Directrice, Philippe BORONAD, Directeur artistique, Claire MIELOSZYNSKI, Secrétaire générale, Aurélie PISANI, Administratrice.

**OBJET : ELECTION DU PRESIDENT**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2221-2 et R. 2221-9 ;

Vu la délibération n° VSM-DEL-25004 du Conseil Municipal de Sainte-Maxime en date du 6 février 2025 portant création de la régie personnalisée « Le Carré Sainte-Maxime »

Vu la délibération n° DEL-2026-043 du Conseil Municipal de Sainte-Maxime en date du 30 mars 2026 portant désignation des membres du Conseil d'Administration du Carré Sainte-Maxime

Vu les statuts de la régie personnalisée « Le Carré Sainte-Maxime » ;

Considérant que l'article R 2221-9 du Code général des collectivités territoriales dispose que le Conseil d'administration de la régie élit en son sein, un ou plusieurs vice-présidents ;

Considérant qu'aux termes de l'article 9 des statuts, le nombre de vice-présidents est déterminé lors de la première réunion du Conseil d'administration ;

Considérant qu'il est proposé de doter le Conseil d'administration de vice-présidents ;

---

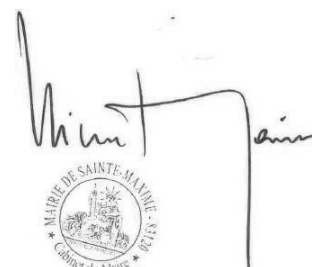
**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :**

- **Fixer à 1 le nombre de vice-président du Conseil d'administration :**

Signé le :

Vincent MORISSE  
Président du Conseil d'administration  
Le Carré Sainte-Maxime

Signé électroniquement par  
Vincent MORISSE



Accusé de réception en préfecture  
083-941544983-20260428-2026-07-DE  
Date de télétransmission : 06/05/2026  
Date de réception préfecture : 06/05/2026  
Le 5 mai 2026